

# Règlement 2026 de la Randonnée Gourmande

## ASPTT Vannes Sections Course à pied & Marche Sportive

### Acceptation du règlement :

L'inscription à la randonnée gourmande implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### Déroulement :

La randonnée gourmande sera semi-nocturne.

Le départ sera donné à la salle de sport de Kerbiquette, allée du Dolmen à Vannes.

Le parcours se présentera sous forme d'une boucle de 8km ponctuée par des pauses gourmandes.

Une première pause pour l'apéritif. Une seconde pour une galette saucisse.

Et une dernière pause gourmande aura lieu à l'arrivée pour les douceurs sucrées.

Avec un accueil musical par le groupe Nutri-Score Z à partir de 19h30.

Départs échelonnés : de 17h30 à 18h30

### Tarifs :

10€ de 5 à 12 ans / 13€ à partir de 13 ans / 2€ uniquement pour les non-randonneurs qui souhaitent venir profiter du concert à l'arrivée.

### Conditions de participation et engagements :

Règles sanitaires selon les dispositions en vigueur à la date de l'épreuve.

Les marcheurs devront respecter le code de la route en l'absence de signaleur et suivre le balisage des routes, chemins et sentiers. Ils devront respecter les consignes des signaleurs assurant la sécurité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique, ou accidents causés par le non-respect des consignes énoncées ci-dessus durant la randonnée.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, à ne jeter aucun déchet en dehors des zones dédiées situées près des zones de pause gourmande pour en faciliter la collecte par l'organisation.

Sur les parcours, une attention particulière sera portée au respect de l'environnement.

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés.

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet [www.yapla.com](http://www.yapla.com) jusqu'au dimanche 1 mars et / ou jusqu'à ce que la jauge soit complète. Pas d'inscription sur place.

### Sécurité :

La sécurité est assurée par les signaleurs sur les parcours.

Des serre-files accompagneront les derniers arrivants.

Un numéro de téléphone sera à disposition des randonneurs.

Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool.

Rappel : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés.

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès d'Allianz.

### Matériel obligatoire :

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable chargé, d'**une lampe frontale** et d'un gobelet réutilisable.

Prévoyez des chaussures adaptées et éventuellement un gilet jaune.

### Annulation randonnée gourmande :

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de raison sanitaire ou de décision préfectorale de dernière minute l'organisation pourrait être amenée à annuler l'épreuve sans que les randonneurs ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Droit d'image :

Tout participant autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser toute photo ou vidéo prise à l'occasion de cette manifestation et sur laquelle il apparaîtrait, sans contrepartie financière, sur tous les supports promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés. Il accepte aussi sa présence sur le web à travers ces photos et vidéos qui pourraient être déposées par les organisateurs ou spectateurs ou concurrents.

### Animaux :

Les chiens devront obligatoirement être tenus en laisse durant toute la randonnée.

Ses éventuelles déjections devront être ramassées par les soins du propriétaire.